

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

Evelyne Serverin :

Les actions en matière prud'homale au péril des réformes

DOCTRINE

Inès Meftah : Classifications conventionnelles de branche et polyvalence : immersion dans l'organisation Amazonienne - Commentaire des jugements du Conseil de Prud'hommes d'Orléans Amazon c/ D. et a. du 18 février 2019

JURISPRUDENCE

Consultations récurrentes du comité d'établissement sous l'empire de la loi Rebsamen : inopposabilité de l'accord les supprimant

Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 2) 6 juin 2019 – Note Bénédicte Rollin (p. 782)

Les limites de la question prioritaire de constitutionnalité

Cour de cassation (Ch. Soc.) 20 mars 2019 – Note Cédric de Romanet (p. 789)

Un licenciement pour faute grave n'exclut pas le paiement d'une indemnité compensatrice de préavis contractuelle

Cour de cassation (Ch. Soc.) 20 mars 2019 – Note Bernard Augier (p. 791)

Ancien délégué : l'employeur doit requérir l'autorisation administrative de licenciement lorsque le salarié bénéficie de la protection à la date d'envoi de la convocation à l'entretien préalable au licenciement

Cour de cassation (Ch. Soc.) 23 octobre 2019 – Note Isabelle Meyrat (p. 793)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Jurisprudence sociale du Conseil constitutionnel par Pierre-Yves Gahdoun



Doctrine

Les actions en matière prud'homale, au péril des réformes par **Evelyne Serverin**, Directeur de recherche émérite au CNRS, CTAD, Université Paris-Nanterre 761

Classifications conventionnelles de branche et polyvalence : immersion dans l'organisation Amazonienne – Commentaire des jugements du Conseil de Prud'hommes d'Orléans Amazon c/ D. et a. du 18 février 2019 par **Inès Meftah**, Maître de conférences, Université de Strasbourg, UMR 7350 DRES, Institut du travail 772

Annexe :

CONSEIL DE PRUD'HOMMES D'ORLÉANS (Sect. Commerce) 18 février 2019 (n° RG F. 17/00.381, 17/00.382, 17/00.549, 17/550, 17/551, 17/00.132) 776

Jurisprudence

COMITÉ D'ENTREPRISE – Comité d'établissement – Droit à consultation et à expertise (art. L.2323-7 CT issu de la loi dite Rebsamen, applicable jusqu'au 1^{er} janvier 2018) – Situation économique et financière - Politique sociale, conditions de travail et emploi – Accord d'entreprise prévoyant de mutualiser les consultations au niveau du CCE – Accord pouvant définir les modalités des consultations mais ne pouvant pas les supprimer – Inopposabilité de l'accord.

COUR D'APPEL DE PARIS (Pôle 6, Ch. 2) 6 juin 2019 (n° RG 17/20100) 782

Note **Bénédicte Rollin**, Avocate au Barreau de Paris 785

INAPTITUDE – Question prioritaire de constitutionnalité – Interprétation jurisprudentielle constante – Principe d'égalité devant la loi – Caractère sérieux – Accident du travail et maladie professionnelle – Régime de l'inaptitude professionnelle – Article L.1226-6 du Code du travail – Non application aux rapports entre un employeur et un salarié victime d'un accident du travail survenu au service d'un autre employeur – Application au salarié dont le contrat de travail est transféré en application de l'article L. 1224-1 – Transfert légal – Non application au salarié dont le contrat de travail est poursuivi en application d'une clause conventionnelle de garantie d'emploi au transfert conventionnel – Inégalité de traitement.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 20 mars 2019 (p. n° 18-40.048) 789

Note **Cédric de Romanet**, Avocat, TTLA & Associés 789

LICENCIEMENT – Indemnités – Préavis – Salarié licencié pour faute grave – Contrat de travail prévoyant un préavis en cas de rupture sans distinction selon le motif de la rupture – Droit à l'indemnité compensatrice de préavis (oui).

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 20 mars 2019 (p. n° 17-26.999) 791

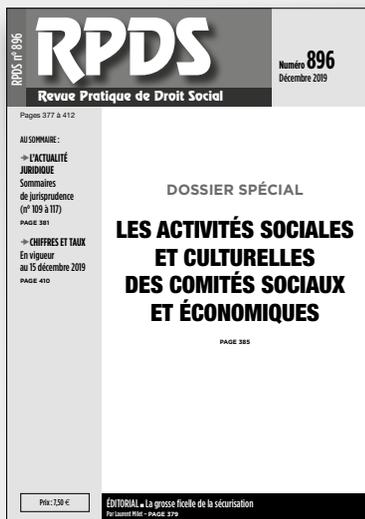
Note **Bernard Augier**, Vice-Président du Conseil de prud'hommes de Lyon 792

STATUT PROTECTEUR – Autorisation administrative de licenciement – Ancien délégué – Etendue de la période de protection – Convocation à l'entretien préalable pendant la période de protection- Expiration de période de protection à la date de notification du licenciement – Bénéfice de la protection à la date d'envoi de la convocation à l'entretien préalable – Indifférence des faits commis postérieurement à l'expiration de la période de protection – Nullité du licenciement.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 23 octobre 2019 (p. n°18-16.057) 793

Note **Isabelle Meyrat** 793

Jurisprudence Sociale du Conseil Constitutionnel par Pierre-Yves Gahdoun Professeur à l'Université de Montpellier – CERCOP	795
LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX – Effectifs salariés de l'entreprise – Seuils – Règles de franchissement à la hausse ou à la baisse – Asymétrie – Atteinte au principe d'égalité devant la loi (non) – Atteinte au principe de participation des travailleurs à leurs conditions de travail (non).	
Décision n° 2019-781 DC du 16 mai 2019 Loi relative à la croissance et la transformation des entreprises (<i>Extraits</i>).....	795
Note	796
GRÈVE – Fonction publique – Fonctionnaires territoriaux – 1/ Possibilité d'encadrement par une autorité territoriale – Conditions – 2/ Obligations des agents – Préavis – Exercice jusqu'à la fin du service – Atteinte au droit de grève (non).	
LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX – Fonction publique – Droit à la participation des agents – 1/ Commissions administratives paritaires – Suppression de certaines compétences en matière de décisions individuelles – 2/ Suppression du CHSCT au profit d'un comité social ne comportant pas toujours de formation spécialisée – Absence de formation spécialisée – Atteinte au principe de participation des travailleurs à leurs conditions de travail (non).	
FONCTION PUBLIQUE – Recrutement par contrat de droit privé en l'absence de concours – Agents de direction – Atteinte aux principes d'égalité et de continuité du service public (non).	
Décision n° 2019-790 DC du 1^{er} août 2019 Loi de transformation de la fonction publique (<i>Extraits</i>)	798
Note	804



RPDS 896 DÉCEMBRE 2019

AU SOMMAIRE :

Dossier spécial :

LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DES COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Fiche pratique :

Le contrat de chantier ou d'opération

L'actualité juridique :

Sommaires de jurisprudence

Commande et abonnement à 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cedex ou sur notre site Internet www.boutique.nvo.fr
 Prix du numéro : 7,50 € (+ forfait de 3 euros par envoi). Abonnement : 9 € par mois ou 108 € par an incluant la RPDS papier et son supplément Internet (RPDS numérique + le guide droit du travail en actualisation permanente + la veille juridique).

BULLETIN D'ABONNEMENT

(annuel, 12 numéros)

Nom : Prénom :

Profession ou fonctions (facultatif) :

.....

.....

Code postal : Ville :

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **105 euros**
Étranger : **137 euros**
Adhérent CGT ou étudiant : **82 euros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution,
l'envoi de la jurisprudence à :

de préférence par mail : droitouvrier@cgt.fr,

à défaut : Secteur DLAJ Droit Ouvrier 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11